



Une société du groupe 

Présente dans 15 pays, Plenitude agit pour la transition énergétique, l'autoconsommation et la flexibilité. Notre stratégie comprend la production d'énergies renouvelables, la fourniture d'énergie et de points de recharge pour véhicules électriques, et des services énergétiques notamment liés à l'efficacité et la rénovation énergétique. En 2024, nous avons plus de 3 GW de capacités renouvelables en exploitation, visant plus de 15 GW d'ici 2030. Avec 10 millions de clients, dont 1 million en France, notre objectif est d'atteindre 15 millions de clients d'ici 2030.

Contact :

**Naïma Idir**

Directrice des affaires réglementaires et du business development

[affaires.reglementairesENI@eni.com](mailto:affaires.reglementairesENI@eni.com)

## Le point de vue de Plenitude sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

Plenitude soutient les objectifs de la PPE3 et de la SNBC, mais constate l'absence de financements clairs et de plans d'action détaillés pour les atteindre.

Les secteurs du solaire, de la sobriété énergétique et de la mobilité électrique, freinés par des obstacles administratifs et une budgétisation incertaine, doivent pouvoir évoluer sur un chemin aussi ambitieux que celui prévu sur l'éolien offshore.

Le groupe plaide également pour des investissements publics massifs dans les infrastructures et la création de mécanismes financiers adaptés, notamment pour renforcer les CEE et soutenir les solutions de chauffage décarbonées.

Plenitude appelle enfin à une réforme des règles du marché de l'énergie pour faciliter le développement des PPA et des CPB, tout en garantissant la stabilité des tarifs de soutien, afin d'assurer la viabilité des projets.

### *La PPE 3 : enjeux, financements et ajustements nécessaires pour une efficacité énergétique agile et durable*

#### *Accélérer la sobriété énergétique par des changements basés sur la réalité locale*

Bien que placé au centre de la réduction de la consommation énergétique, le dispositif des CEE doit être amélioré pour garantir une meilleure stabilité des aides et responsabiliser davantage tous les acteurs intervenant dans les travaux<sup>1</sup>.

En outre, les objectifs des prochaines périodes doivent s'appuyer sur des analyses technico-économiques du gisement d'efficacité énergétique, sans éluder l'impact important sur la facture d'énergie des consommateurs finals. La prochaine période est concomitante à d'autres évolutions ayant un impact sur la facture énergétique : fin de l'Arenh en 2026 ; augmentation des taxes et tarifs réseaux ; introductions de l'ETS II et des CPB.

Instaurer un fonds efficacité énergétique sur le modèle espagnol, alimenté volontairement par les obligés pour financer des travaux chez les particuliers (via MaPrimeRénov') et les collectivités territoriales. Par ailleurs, l'impact de l'ETS II sur la consommation française, ignoré dans la PPE3, doit être intégré.

#### *L'amélioration de l'efficacité énergétique nécessite des investissements majeurs*

À long terme, est attendue une politique cohérente combinant incitations fiscales, subventions élargies et dispositifs de financement, tels que les prêts verts ou l'éco-prêt à taux zéro. Face à la suppression des aides pour les systèmes de chauffage au gaz dès 2025, il est notamment essentiel de renforcer les soutiens en faveur de solutions de chauffage décarbonées.

Par ailleurs, la PPE 3 propose d'assujettir les entreprises les plus « énergivores » à des audits énergétiques ou à des systèmes de management de l'énergie. Des seuils de consommation, et des méthodes de calcul qui détermineraient leur assujettissement, devraient être définis, et s'appuyer sur des analyses de faisabilité technico-économiques fiables.

---

<sup>1</sup> <https://colombus-consulting.com/etude-des-gisements-des-certificats-deconomies-denergie/>

### *La promesse des objectifs en matière d'éolien en mer ne doit pas masquer les lacunes dans la planification des autres secteurs*

#### *La constance et la transparence des aides publiques, essentielles pour garantir le développement des EnR*

Les ajustements proposés des tarifs de soutien doivent être réalisés avec une grande vigilance. Une révision opportuniste ou trop rapide pourrait nuire à l'engagement des producteurs. Aussi, il est essentiel de maintenir des compléments de rémunération, ou de ne pas les réduire abruptement, pour couvrir les coûts d'installation des projets, afin de ne pas compromettre leur rentabilité.

Une approche graduelle permettrait de moduler les soutiens tout en assurant la viabilité financière des projets. Les PPA peuvent être une alternative efficace en offrant une stabilité des prix, réduisant ainsi les risques financiers. Ce mécanisme incite à une gestion optimisée des coûts, tout en diminuant progressivement les subventions publiques nécessaires. L'intégration des PPA avec une réduction progressive des aides pourrait garantir une transition durable vers un marché plus compétitif.

#### *Repenser le dispositif des CPB*

Les objectifs CPB, au-delà de 2028, doivent prendre en compte la disponibilité de la biomasse, la capacité de la filière et les délais moyens (4 ans) pour développer les projets.

De plus, la configuration actuelle du mécanisme des CPB empêche les fournisseurs de remplir leur obligation par le biais d'installations de production de biogaz situées dans d'autres pays européens, autres que la France. Cela, en plus de constituer une violation de la libre circulation des biens au niveau de l'UE, ne permet pas d'atteindre les objectifs collectifs fixés par la Directive RED III, et entraînera un rétrécissement du marché. Ceci augmentera les coûts pour les consommateurs français.

### *Conforter les objectifs prometteurs de l'éolien offshore en France*

Plénitude salue les propositions ambitieuses de la PPE 3 pour l'éolien en mer, visant à positionner la France comme un acteur clé du marché européen. Avec l'attribution de plus de 10 GW d'ici 2026 et 26 GW d'ici 2030, la réussite de ces ambitions repose sur un lancement rapide des appels d'offres, une visibilité claire sur leur développement, le respect strict des échéances associées, ainsi qu'une et une planification stratégique de parcs d'envergure.

L'État français a entrepris des réformes réglementaires importantes, mais celles-ci doivent être consolidées pour garantir la réussite des projets à long terme. Les initiatives proposées, comme la modernisation des sites industriels, le développement des offres pour les fondations, turbines et sous-composants, ainsi que les aménagements portuaires, sont prometteuses.

Le groupe souligne que la réussite des objectifs en mer dépendra de la robustesse du mécanisme d'appel d'offres, avec en particulier un équilibre entre critères prix et non-prix, tout en intégrant les dimensions techniques, environnementales et socio-économiques. Il privilégie les projets en zones éloignées des côtes pour améliorer l'acceptabilité sociale. Un dialogue concurrentiel accéléré est essentiel pour sécuriser les contraintes légales et limiter les modifications. La durabilité des technologies et la solidité des partenariats sont également cruciales.

### *Une révision indispensable pour favoriser véritablement les projets photovoltaïques*

La PPE 3, qui vise à multiplier par quatre la production d'énergie solaire d'ici 2035, ne pourra pas à elle seule résoudre les problèmes structurels liés à la loi Aper. Son application a ralenti le développement des projets photovoltaïques en raison de la publication incomplète de ses décrets, de leur complexité et de leur adoption inégale selon les territoires. Cela a entraîné des retards importants dans l'instruction des dossiers, générant un climat d'incertitude pour les porteurs de projets.

En outre, les ZAENR, censées faciliter l'implantation des projets, sont freinées par des contraintes administratives complexes et des exigences excessives. Aujourd'hui, seulement un tiers des intercommunalités en disposent, limitant ainsi leur efficacité. A cet égard, les propositions actuelles de répartition des capacités, axées sur les bâtiments et parkings, sont insuffisantes.

Bien qu'il ne s'agisse pas de privilégier un type d'installation sur un autre, limiter l'objectif à 35 % pour les grands sites est inopportun. Les parcs photovoltaïques de plus de 20 MW sont cruciaux pour atteindre les objectifs. Ces projets bénéficient d'économies d'échelle importantes, avec des coûts d'installation, de maintenance et de gestion plus faibles par unité d'énergie produite.

Pour surmonter ces obstacles, Plénitude recommande une approche plus flexible et simplifiée pour l'approbation des projets, en particulier dans les zones urbaines et agricoles. Il est proposé de tester des procédures accélérées tout en garantissant des compensations écologiques.

L'agrivoltaïsme doit être davantage renforcé. Selon RTE, allouer seulement 1% des terres agricoles à cette pratique suffirait pour atteindre l'objectif ambitieux de production d'énergie solaire souhaitée. Ce modèle permettrait de concilier expansion du secteur et soutien alimentaire, tout en améliorant l'acceptabilité sociale.

Enfin, la PPE 3 ne mentionne pas d'objectif spécifique pour l'autoconsommation, et les incitations financières actuellement prévues, mais non définies, pour les ménages et les entreprises restent floues. La possibilité d'instaurer une obligation d'achat du surplus d'électricité pour les fournisseurs pourrait être étudiée.

### *PPE 3 : une inflexion nécessaire pour soutenir la décarbonation des transports et l'électrification*

#### *Mieux soutenir la mobilité électrique*

Le passage vers la décarbonisation du transport individuel fixé par la PPE est louable, avec une part de 66 % de véhicules électriques dans les ventes et 15 % dans le parc automobile d'ici 2030. Cependant, plusieurs incertitudes persistent. La mise en place tardive des infrastructures de recharge, combinée aux incertitudes réglementaires et à une évolution défavorable du bonus écologique, pourrait compromettre l'atteinte de ces objectifs.

La réduction des aides pour certains véhicules, ainsi que l'absence de révisions claires sur les redevances des opérateurs de bornes, découragent les investissements nécessaires. Une révision plus globale des politiques publiques s'avèrera indispensable.

### *La montée en puissance des EnR impose de nouveaux défis au réseau électrique français*

L'accélération des délais de raccordement des producteurs d'EnR est essentielle pour atteindre les objectifs de la PPE. Les délais actuels compromettent la viabilité des projets. Le cadre réglementaire, conçu pour une production centralisée, doit être réajusté aux technologies renouvelables. Les S3REnR doivent prolonger les délais et bénéficier de davantage d'investissements.

À cet égard, il est impératif de garantir un accès équitable au réseau, notamment pour les grands projets solaires, tout en renforçant les capacités d'ENEDIS et de RTE.

Des expérimentations territoriales, permettant aux développeurs de réaliser les raccordements, pourraient accélérer l'adaptation du réseau.

## Conclusion

Plénitude soutient les objectifs de la PPE 3, mais souligne les écarts entre ces ambitions et les mécanismes en place. Le groupe plaide pour une simplification des démarches administratives, notamment pour le solaire, et pour une révision progressive des dispositifs de soutien aux EnR, y compris les PPA, afin de les renforcer.

Plénitude préconise aussi une amélioration du dispositif des CEE pour mieux impliquer les acteurs. Concernant le chauffage, le groupe recommande de renforcer les aides aux solutions décarbonées, notamment face à la suppression des subventions pour le gaz.

Sur l'éolien en mer, Plénitude soutient les objectifs mais insiste sur l'équilibre entre aspects commerciaux, technologiques et socio-environnementaux dans les mécanismes d'appels d'offres. Il souligne également la nécessité de développer les infrastructures de recharge pour la mobilité électrique et d'adapter le réseau aux énergies décentralisées.

Enfin, Plénitude estime qu'une révision de la régulation européenne et des objectifs CPB est essentielle pour garantir la compétitivité et l'efficacité de la transition énergétique.